



Direction de la Communication

Communiqué

Mardi 5 juillet 2022

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Lancement d'une révision allégée

Après deux ans et demi d'application du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), des demandes d'évolution ont été identifiées. Afin de permettre la réalisation de nouveaux projets ou la transformation de certaines dispositions règlementaires, le conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 16 juin dernier, de prescrire une révision allégée.

« Allégée » sous-entend qu'aucune modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ni d'ouverture conséquente à l'urbanisation, ne seront autorisées.

Les habitants du Grand Villeneuvois qui souhaitent effectuer une demande ou émettre des observations, peuvent le faire jusqu'à la fin de l'année 2022 par mail, par courrier ou sur registre*. Cette phase de concertation préalable sera suivie, en 2023, d'une enquête publique.

* Trois possibilités d'expression sont mises en place pour le public :

- Par mail : concertationplui@grand-villeneuvois.fr
- Par courrier : CAGV, Pôle urbanisme et habitat, Concertation révision du PLUI, 24 rue du Vieux Pont 47440 Casseneuil
- Directement sur un registre prévu à cet effet au Pôle urbanisme et habitat, place des Droits de l'Homme à Villeneuve-sur-Lot (lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)

Les informations sur la révision allégée et sur le dossier du PLUI en vigueur sont consultables sur le site de l'Agglomération du Grand Villeneuvois :

www.grand-villeneuvois.fr rubrique Vivre et habiter / Urbanisme / PLUI.

Pour mémoire : le PLUI est un document stratégique qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat et les règles d'occupation du sol. En 2021, afin de ne pas bloquer la réalisation de projets urgents, une modification du PLUI avait été adoptée ; elle avait permis notamment de repérer des granges pour permettre leur changement de destination et de modifier le classement de zones.